



soulte modifiée par la notaire de 40000€ à 80000€

Par christophe22300, le 27/04/2021 à 11:06

Bonjour,

Je vous explique ma situation. Je suis pacsé et nous avons 2 maisons à 50% chacun.

Une maison estimée à 220000€ et une à 160000 €.

Avec mon ex compagne nous nous sommes mis d'accord sur une soulte à 40000€ que je lui dois.

Nous sommes passé par une notaire qui m'a dit qu'il fallait, pour une soulte à 40000€, créer une différence de prix entre les 2 maisons de 80000€... 80000€, lui devant la moitié ça fait 40000€... Résonnement, je lui ai dit de vive voix, que je ne comprenais pas. De ce fait elle a mis une maison à 230000€ et l'autre à 150000€.

Je trouve ca très étrange (...) de créer une différence de 80000€ d'autant que de ce que j'ai lu, la notaire se paye, aussi, sur la soulte...

Donc 80000€ c'est plus intéressant que 40000€ pour la notaire car il prend un pourcentage de cette somme (7 à 8% de ce que j'ai lu)

Pour vous est ce que j'ai tort ou bien est ce bien normal ?

Merci d'avance pour vos réponses.